

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE**

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le 21 MARS 2024  
ID : 061-200068856-20240321-LOCABATARBP2024-BF

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 29

Convocation du 14.03.2024  
Affichage du 14.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Normandel suite à la convocation du 14.03.2024, affichée le quatorze mars 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, Mme CHAMARET Stéphanie, M SOUTIF Pascal (représente M COUDRAY Pascal), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, Mme LEVESQUE Catherine (représente M MICHEL-FLANDIN Patrice), M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme BERGER Frédérique), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme CHAMARET Stéphanie), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Monsieur COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Monsieur du LAC Jean-Vincent), M NAEL Jean-Marc (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia.

Monsieur JUSZEZAK Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.03.067**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 LOCATIONS BATIMENTS ARTISANAUX**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 14 mars 2024,

Vu, le projet de Budget Primitif 2024,

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 29 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION le Budget Primitif 2024 en intégrant la fongibilité des crédits :**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 25 915.00
- Recettes : 25 915.00

**SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 16 885.54
- Recettes : 16 885.54

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus,

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

Le Président,  
Emmanuel LE SECQ

